

# **CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu de la séance du jeudi 4 novembre 2021**

## **20h30 – Mairie de Machézal**

### **Membres présents :**

BISSUEL Victoire, CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine, SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

### **Membres excusés :**

M GUILLEMOT Olivier qui a donné pouvoir à Mme RONDEPIERRE Amandine, M DELAYE Michel qui a donné pouvoir à Mme FOURNEL Béatrice

Mme FOURNEL ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance, Mme CHAMBOST se porte volontaire.

Mme FOURNEL transmet une interrogation de la part de M DELAYE qui souhaite savoir si des membres du conseil s'opposent au fait qu'il revienne assister aux réunions de conseil : à l'unanimité personne ne s'y oppose.

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte-rendu du dernier conseil municipal du 28 septembre 2021 et demande s'il y a des observations. Mme CHAMBOST précise que selon elle, un compte rendu doit retranscrire le déroulement d'une séance avec ce qui a été dit réellement. Mme FOURNEL explique avoir modifié le compte-rendu précité afin de ménager les susceptibilités. Résultats du vote : 1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour.

### **Transfert de propriété ZAE Lafayette de St Symphorien de Lay à la Copler**

Les membres du conseil municipal ont eu connaissance en amont d'un document portant sur les conditions de transfert financier et patrimonial de la Zone de Lafayette à la Copler.

Mme FOURNEL reprend l'historique, expliquant que les terrains disponibles de la ZAE Lafayette qui appartenaient à la commune de Saint Symphorien de Lay ont été cédés à la Copler qui détient la compétence économique. Les différents conseils municipaux du canton sont désormais invités à délibérer sur les conditions financières et patrimoniales de ce transfert. Le conseil communautaire a validé les conditions le 23 septembre 2021 (achat du terrain à 15€/m<sup>2</sup> sur lesquels seront déduits les coûts des travaux restant à réaliser). A l'unanimité, le conseil valide les conditions de ce transfert.

### **Vente terrain**

Mme FOURNEL indique qu'un groupe de travail commission finance a travaillé sur la surface et le tarif concernant la vente d'un terrain devant la maison de Mme MICHEL. Il est proposé de céder une bande de terrain de 5 à 6 mètres de profondeur, dans l'alignement de la maison et de ne pas déborder devant la parcelle attenante, comme le demandait l'acheteuse potentielle. Il est proposé de pratiquer un prix de 70€/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et d'acte étant pris en charge par l'acheteuse.

M CHERBLANC précise qu'il était favorable à appliquer en plus un forfait fixe d'achat qui compenserait la valeur immobilière supplémentaire apportée par l'ajout d'un terrain attenant à la maison, cette proposition n'a pas été retenue par le groupe de travail car difficile à justifier.

Mme FOURNEL procède au vote : à l'unanimité, les propositions ci-dessus sont adoptées. Mme FOURNEL prendra contact avec Mme MICHEL pour la délimitation exacte de la profondeur.

### **Changement parc extincteurs**

La commission finances a travaillé sur les devis de 3 sociétés pour le renouvellement du parc des extincteurs de la commune : AED, ABS incendie et SPARA (partenaire actuel).

Le groupe de travail propose de retenir la proposition de la société AED. Mme FOURNEL indique qu'un représentant de cette société est venu confirmer l'étude et visiter les bâtiments : il préconise de rajouter un deuxième extincteur dans l'église, ainsi que dans la salle du 3ème âge à l'ancienne poste, compte tenu des surfaces. Il propose aussi d'équiper la bibliothèque et la halle de la maison Barbeys : plusieurs membres du conseil s'étonnent qu'aucune commission de sécurité n'ait eu lieu avant l'ouverture de cet ERP et que le bureau d'étude n'ait pas prévu ces dispositifs.

Monsieur LAURENT demande si le renouvellement des extincteurs est prévu par des technologies semblables (Eau, poudre et CO2) et précise que l'usage d'un extincteur à poudre peut conduire à rendre inutilisables les appareils sur lesquels la pulvérisation serait effectuée.

Mme FOURNEL répond que le technicien a fait une proposition correspondant aux normes en vigueur et propose de valider l'offre de la société AED pour un montant de 1307.17€ HT pour le remplacement de 22 appareils + 3 nouveaux, installation comprise. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le coût de la maintenance annuelle sera de 6.58€ HT par an par extincteur.

### **Aménagement logement maison Barbeys**

Mme PAIN explique que la commission bâtiments a travaillé sur les devis de 3 entreprises pour la pose d'un escalier dans le 3ème logement de la maison Barbeys (Mat Métal, Christophe CHAMBOST et Bastien CHAIZE) et 2 devis d'isolation (société COFFRE SUBTIL et COQUARD Père et Fils).

Le groupe de travail propose de retenir l'entreprise Christophe CHAMBOST pour la pose d'un escalier en bois brut pour 2010€ HT et l'entreprise COQUARD Père et Fils pour l'isolation des combles en laine de roche pour 1218.24€ HT.

Mme FOURNEL procède aux votes, ces 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

Les travaux du logement sont prévus à compter du mois de décembre 2021, la poutre ayant été changée par l'entreprise l'Artisanale du Bois début octobre.

Mme PAIN informe de l'arrivée d'un nouveau locataire dans le logement équipé personne à mobilité réduite depuis fin octobre.

Mme CHAMBOST soumet l'idée de créer une place de parking PMR devant ce logement afin d'être en cohésion avec l'aménagement de ce logement. Mme FOURNEL précise qu'il faut se renseigner sur la norme en vigueur à ce sujet et que ce projet pourrait être intégré dans celui de l'aménagement de la voirie. Mme RONDEPIERRE indique que si une place à la norme PMR ne peut être créée, un emplacement réservé locataire pourrait être envisagé. Mme FOURNEL émet également l'idée d'installer un bac à fleurs ou une barrière au bout du trottoir où la marche est très haute et il y a un risque de chute.

### **Aménagement terrain derrière la Mairie**

Mme FOURNEL indique que Mme JAMES, architecte paysager pour la Copler, a transmis un devis de 392.70€ pour élaborer un projet concernant l'aménagement du terrain de boules derrière la mairie suite au recueil des idées qui avaient été émises par les membres du conseil.

M LAURENT demande quel fil conducteur a été donné. Mme FOURNEL répond que ce sont les idées en vrac qui ont été transmises et qu'il est plus facile de partir d'un projet existant, quitte à le retravailler.

Mme CHAMBOST demande quel sera le coût dans le cas où il serait demandé à Mme JAMES des travaux supplémentaires. Mme FOURNEL répond qu'il faudra voir à ce moment-là.

Mme RONDEPIERRE demande si ce projet de réaménagement pourra être réalisé en 2022. Mme FOURNEL répond que ce ne sera pas possible dans la mesure où les demandes de subventions devraient être, pour cela, déposées avant la fin d'année 2021. Ce projet paraît réalisable courant 2023, avec validation du projet début 2022, consultation des entreprises courant 2022 et dépôt de dossiers de demandes de subventions fin 2022. Les travaux seraient probablement gérés par l'équipe municipale et les associations du village seront consultées pour connaître leurs attentes.

A l'unanimité, Mme FOURNEL est autorisée à signer le devis de la Copler d'un montant de 392.70€ pour la réalisation du 1er projet.

### **Demande de subvention pour la Coopérative de l'école de Machézal**

Mme FOURNEL explique qu'il existe sur la classe de Machézal depuis de nombreuses années une Coopérative dépendant de L'Office Central de la Coopération à l'École qui permet de réaliser des projets propres à la classe de Machézal. Le montant de l'adhésion annuelle à cette association, ainsi que l'assurance est d'environ 50€. Depuis 2 ans, cette coopérative n'a pas eu de recettes, Mme MONNET, enseignante de la classe, sollicite la municipalité pour le versement d'une subvention qui couvrirait les frais d'adhésion.

M LAURENT indique que la mairie verse une subvention de 40€ par an par élève à l'école et que le Sou des Écoles participe également à l'achat de matériel. Mme FOURNEL répond que la subvention municipale est dédiée à l'achat de fournitures scolaires, livres, etc... et que le budget coopérative est un budget à part entière géré par les élèves pour réaliser un projet d'école propre à la classe.

Mme CHAMBOST propose d'intégrer cette Coopérative à la liste des associations du village pour lesquelles une subvention annuelle peut être versée sur demande et présentation d'un bilan financier annuel.

Mme FOURNEL propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€ à la Coopérative de l'École pour cette année et de l'ajouter ensuite lors du vote du budget 2022 à la liste des associations du village, propositions validées à l'unanimité

### **Point agents**

Mme FOURNEL fait un point sur les contrats en cours des employés communaux et confirme le départ en retraite de M GAREL au 31/12/2021. Une offre d'emploi a été publiée en vue de recruter une personne remplaçante pour ce poste. Idéalement, cette personne entrerait en fonction courant novembre en binôme avec M GAREL, avant que ce dernier ne prenne son solde de congés payés. Plusieurs candidatures ont été adressées en mairie, un groupe de travail auquel peuvent assister tous

les membres du conseil municipal qui le souhaitent est prévu samedi 6 novembre afin de procéder à des sélections en vue d'entretiens d'embauche. Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, cet agent pourrait être embauché en CDD pour surcroît d'activité pendant une période d'un an maximum avant d'être stagiaire puis titulaire, ce qui serait équivalent à une période d'essai.

A l'unanimité, l'équipe municipale autorise Mme FOURNEL à recruter en CDD pour surcroît de travail la personne candidate qui sera sélectionnée.

Mme FOURNEL interroge l'équipe municipale sur la possibilité d'effectuer un pot de départ en retraite pour M GAREL. Vu le contexte sanitaire, il est décidé qu'un verre sera partagé entre l'équipe municipale et le futur retraité. Une invitation de l'ensemble des habitants de la commune n'est pas envisageable et la cérémonie des vœux de la municipalité de début d'année n'est pas prévue non plus, il faut rester très prudents.

### **Questions diverses**

- Mme FOURNEL rappelle que l'enquête publique concernant le projet éolien aura lieu du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 et que le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Machézal le 20 novembre et le 15 décembre. Le conseil municipal sera amené à contribuer à cette enquête pendant cette période.

- Mme FOURNEL fait part d'une demande d'habitants du hameau du Pin Bouchain qui sollicitent la mairie pour une aide financière à la stérilisation de chats face à une prolifération constatée de ces animaux. Après discussion, l'équipe municipale décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

- Mme RONDEPIERRE demande à quel moment paraîtra le prochain bulletin municipal, Mme FOURNEL répond que la parution est prévue pour début janvier 2022 et invite les membres du conseil municipal à proposer des idées pour des articles.

- Mme FOURNEL invite les membres du conseil municipal à participer à la cérémonie de commémoration le 11 novembre à 9H00

- La date du dimanche 5 décembre est retenue pour la décoration du village avant les fêtes de fin d'année par l'équipe municipale

- Le prochain conseil municipal est fixé le 2 décembre à 20H30

- Mme FOURNEL évoque les travaux de changement des luminaires de l'éclairage public en cours. Des zones mal éclairées sont repérées, il convient d'attendre la fin des travaux et de tous les réglages pour faire un point final.

- Mme CHAMBOST demande où en sont les souscriptions des abonnements fibre pour la bibliothèque et la mairie : Mme FOURNEL répond que l'installation de la box fibre par la société NordNet est prévue à la bibliothèque le 10 novembre et qu'un point doit être fait sur la compatibilité avec d'autres systèmes sur le bâtiment mairie/école avant conclusion d'un contrat avec Orange.

- Mme FOURNEL indique qu'une réunion de la commission sociale sera fixée un samedi matin

- M GIROUD indique que la haie qui dépassait sur la voie communale chemin de Champamont a été taillée par M CHAMBOST

- M GIROUD dit qu'il a été à nouveau interpellé par plusieurs riverains du chemin de Champamont sur la vitesse excessive sur cet axe, les habitants espèrent des actions de la part de la municipalité. M CHERBLANC précise qu'il a rencontré M LIGOUT des services du département et qu'il prépare un dossier qui sera présenté lors du prochain conseil municipal sur les divers aménagements de voirie possibles.

Mme BISSUEL quitte la réunion

- Mme CHAMBOST rappelle que l'équipe bibliothèque attend l'installation d'accroches sur les murs dans la salle de la Halle de la maison Barbeys comme prévu. Mme FOURNEL répond que M GAREL travaillant actuellement en mi-temps thérapeutique, n'a pas eu le temps de s'en occuper. Les mesures vont être prises et l'installation réalisée par l'agent communal qui sera recruté.

- M LAURENT transmet un message du Sou des Ecoles : la boîte aux lettres de l'association placée vers la mairie est très difficile à ouvrir. L'agent communal examinera le problème et le barillet sera changé si besoin.

La séance est levée à 22H30

# **CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu de la séance du jeudi 4 novembre 2021**

## **20h30 – Mairie de Machézal**

### **Membres présents :**

BISSUEL Victoire, CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine, SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

### **Membres excusés :**

M GUILLEMOT Olivier qui a donné pouvoir à Mme RONDEPIERRE Amandine, M DELAYE Michel qui a donné pouvoir à Mme FOURNEL Béatrice

Mme FOURNEL ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance, Mme CHAMBOST se porte volontaire.

Mme FOURNEL transmet une interrogation de la part de M DELAYE qui souhaite savoir si des membres du conseil s'opposent au fait qu'il revienne assister aux réunions de conseil : à l'unanimité personne ne s'y oppose.

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte-rendu du dernier conseil municipal du 28 septembre 2021 et demande s'il y a des observations. Mme CHAMBOST précise que selon elle, un compte rendu doit retranscrire le déroulement d'une séance avec ce qui a été dit réellement. Mme FOURNEL explique avoir modifié le compte-rendu précité afin de ménager les susceptibilités. Résultats du vote : 1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour.

### **Transfert de propriété ZAE Lafayette de St Symphorien de Lay à la Copler**

Les membres du conseil municipal ont eu connaissance en amont d'un document portant sur les conditions de transfert financier et patrimonial de la Zone de Lafayette à la Copler.

Mme FOURNEL reprend l'historique, expliquant que les terrains disponibles de la ZAE Lafayette qui appartenaient à la commune de Saint Symphorien de Lay ont été cédés à la Copler qui détient la compétence économique. Les différents conseils municipaux du canton sont désormais invités à délibérer sur les conditions financières et patrimoniales de ce transfert. Le conseil communautaire a validé les conditions le 23 septembre 2021 (achat du terrain à 15€/m<sup>2</sup> sur lesquels seront déduits les coûts des travaux restant à réaliser). A l'unanimité, le conseil valide les conditions de ce transfert.

### **Vente terrain**

Mme FOURNEL indique qu'un groupe de travail commission finance a travaillé sur la surface et le tarif concernant la vente d'un terrain devant la maison de Mme MICHEL. Il est proposé de céder une bande de terrain de 5 à 6 mètres de profondeur, dans l'alignement de la maison et de ne pas déborder devant la parcelle attenante, comme le demandait l'acheteuse potentielle. Il est proposé de pratiquer un prix de 70€/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et d'acte étant pris en charge par l'acheteuse.

M CHERBLANC précise qu'il était favorable à appliquer en plus un forfait fixe d'achat qui compenserait la valeur immobilière supplémentaire apportée par l'ajout d'un terrain attenant à la maison, cette proposition n'a pas été retenue par le groupe de travail car difficile à justifier.

Mme FOURNEL procède au vote : à l'unanimité, les propositions ci-dessus sont adoptées. Mme FOURNEL prendra contact avec Mme MICHEL pour la délimitation exacte de la profondeur.

### **Changement parc extincteurs**

La commission finances a travaillé sur les devis de 3 sociétés pour le renouvellement du parc des extincteurs de la commune : AED, ABS incendie et SPARA (partenaire actuel).

Le groupe de travail propose de retenir la proposition de la société AED. Mme FOURNEL indique qu'un représentant de cette société est venu confirmer l'étude et visiter les bâtiments : il préconise de rajouter un deuxième extincteur dans l'église, ainsi que dans la salle du 3ème âge à l'ancienne poste, compte tenu des surfaces. Il propose aussi d'équiper la bibliothèque et la halle de la maison Barbeys : plusieurs membres du conseil s'étonnent qu'aucune commission de sécurité n'ait eu lieu avant l'ouverture de cet ERP et que le bureau d'étude n'ait pas prévu ces dispositifs.

Monsieur LAURENT demande si le renouvellement des extincteurs est prévu par des technologies semblables (Eau, poudre et CO2) et précise que l'usage d'un extincteur à poudre peut conduire à rendre inutilisables les appareils sur lesquels la pulvérisation serait effectuée.

Mme FOURNEL répond que le technicien a fait une proposition correspondant aux normes en vigueur et propose de valider l'offre de la société AED pour un montant de 1307.17€ HT pour le remplacement de 22 appareils + 3 nouveaux, installation comprise. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le coût de la maintenance annuelle sera de 6.58€ HT par an par extincteur.

### **Aménagement logement maison Barbeys**

Mme PAIN explique que la commission bâtiments a travaillé sur les devis de 3 entreprises pour la pose d'un escalier dans le 3ème logement de la maison Barbeys (Mat Métal, Christophe CHAMBOST et Bastien CHAIZE) et 2 devis d'isolation (société COFFRE SUBTIL et COQUARD Père et Fils).

Le groupe de travail propose de retenir l'entreprise Christophe CHAMBOST pour la pose d'un escalier en bois brut pour 2010€ HT et l'entreprise COQUARD Père et Fils pour l'isolation des combles en laine de roche pour 1218.24€ HT.

Mme FOURNEL procède aux votes, ces 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

Les travaux du logement sont prévus à compter du mois de décembre 2021, la poutre ayant été changée par l'entreprise l'Artisanale du Bois début octobre.

Mme PAIN informe de l'arrivée d'un nouveau locataire dans le logement équipé personne à mobilité réduite depuis fin octobre.

Mme CHAMBOST soumet l'idée de créer une place de parking PMR devant ce logement afin d'être en cohésion avec l'aménagement de ce logement. Mme FOURNEL précise qu'il faut se renseigner sur la norme en vigueur à ce sujet et que ce projet pourrait être intégré dans celui de l'aménagement de la voirie. Mme RONDEPIERRE indique que si une place à la norme PMR ne peut être créée, un emplacement réservé locataire pourrait être envisagé. Mme FOURNEL émet également l'idée d'installer un bac à fleurs ou une barrière au bout du trottoir où la marche est très haute et il y a un risque de chute.

### **Aménagement terrain derrière la Mairie**

Mme FOURNEL indique que Mme JAMES, architecte paysager pour la Copler, a transmis un devis de 392.70€ pour élaborer un projet concernant l'aménagement du terrain de boules derrière la mairie suite au recueil des idées qui avaient été émises par les membres du conseil.

M LAURENT demande quel fil conducteur a été donné. Mme FOURNEL répond que ce sont les idées en vrac qui ont été transmises et qu'il est plus facile de partir d'un projet existant, quitte à le retravailler.

Mme CHAMBOST demande quel sera le coût dans le cas où il serait demandé à Mme JAMES des travaux supplémentaires. Mme FOURNEL répond qu'il faudra voir à ce moment-là.

Mme RONDEPIERRE demande si ce projet de réaménagement pourra être réalisé en 2022. Mme FOURNEL répond que ce ne sera pas possible dans la mesure où les demandes de subventions devraient être, pour cela, déposées avant la fin d'année 2021. Ce projet paraît réalisable courant 2023, avec validation du projet début 2022, consultation des entreprises courant 2022 et dépôt de dossiers de demandes de subventions fin 2022. Les travaux seraient probablement gérés par l'équipe municipale et les associations du village seront consultées pour connaître leurs attentes.

A l'unanimité, Mme FOURNEL est autorisée à signer le devis de la Copler d'un montant de 392.70€ pour la réalisation du 1er projet.

### **Demande de subvention pour la Coopérative de l'école de Machézal**

Mme FOURNEL explique qu'il existe sur la classe de Machézal depuis de nombreuses années une Coopérative dépendant de L'Office Central de la Coopération à l'École qui permet de réaliser des projets propres à la classe de Machézal. Le montant de l'adhésion annuelle à cette association, ainsi que l'assurance est d'environ 50€. Depuis 2 ans, cette coopérative n'a pas eu de recettes, Mme MONNET, enseignante de la classe, sollicite la municipalité pour le versement d'une subvention qui couvrirait les frais d'adhésion.

M LAURENT indique que la mairie verse une subvention de 40€ par an par élève à l'école et que le Sou des Écoles participe également à l'achat de matériel. Mme FOURNEL répond que la subvention municipale est dédiée à l'achat de fournitures scolaires, livres, etc... et que le budget coopérative est un budget à part entière géré par les élèves pour réaliser un projet d'école propre à la classe.

Mme CHAMBOST propose d'intégrer cette Coopérative à la liste des associations du village pour lesquelles une subvention annuelle peut être versée sur demande et présentation d'un bilan financier annuel.

Mme FOURNEL propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€ à la Coopérative de l'École pour cette année et de l'ajouter ensuite lors du vote du budget 2022 à la liste des associations du village, propositions validées à l'unanimité

### **Point agents**

Mme FOURNEL fait un point sur les contrats en cours des employés communaux et confirme le départ en retraite de M GAREL au 31/12/2021. Une offre d'emploi a été publiée en vue de recruter une personne remplaçante pour ce poste. Idéalement, cette personne entrerait en fonction courant novembre en binôme avec M GAREL, avant que ce dernier ne prenne son solde de congés payés. Plusieurs candidatures ont été adressées en mairie, un groupe de travail auquel peuvent assister tous

les membres du conseil municipal qui le souhaitent est prévu samedi 6 novembre afin de procéder à des sélections en vue d'entretiens d'embauche. Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, cet agent pourrait être embauché en CDD pour surcroît d'activité pendant une période d'un an maximum avant d'être stagiaire puis titulaire, ce qui serait équivalent à une période d'essai.

A l'unanimité, l'équipe municipale autorise Mme FOURNEL à recruter en CDD pour surcroît de travail la personne candidate qui sera sélectionnée.

Mme FOURNEL interroge l'équipe municipale sur la possibilité d'effectuer un pot de départ en retraite pour M GAREL. Vu le contexte sanitaire, il est décidé qu'un verre sera partagé entre l'équipe municipale et le futur retraité. Une invitation de l'ensemble des habitants de la commune n'est pas envisageable et la cérémonie des vœux de la municipalité de début d'année n'est pas prévue non plus, il faut rester très prudents.

### **Questions diverses**

- Mme FOURNEL rappelle que l'enquête publique concernant le projet éolien aura lieu du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 et que le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Machézal le 20 novembre et le 15 décembre. Le conseil municipal sera amené à contribuer à cette enquête pendant cette période.

- Mme FOURNEL fait part d'une demande d'habitants du hameau du Pin Bouchain qui sollicitent la mairie pour une aide financière à la stérilisation de chats face à une prolifération constatée de ces animaux. Après discussion, l'équipe municipale décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

- Mme RONDEPIERRE demande à quel moment paraîtra le prochain bulletin municipal, Mme FOURNEL répond que la parution est prévue pour début janvier 2022 et invite les membres du conseil municipal à proposer des idées pour des articles.

- Mme FOURNEL invite les membres du conseil municipal à participer à la cérémonie de commémoration le 11 novembre à 9H00

- La date du dimanche 5 décembre est retenue pour la décoration du village avant les fêtes de fin d'année par l'équipe municipale

- Le prochain conseil municipal est fixé le 2 décembre à 20H30

- Mme FOURNEL évoque les travaux de changement des luminaires de l'éclairage public en cours. Des zones mal éclairées sont repérées, il convient d'attendre la fin des travaux et de tous les réglages pour faire un point final.

- Mme CHAMBOST demande où en sont les souscriptions des abonnements fibre pour la bibliothèque et la mairie : Mme FOURNEL répond que l'installation de la box fibre par la société NordNet est prévue à la bibliothèque le 10 novembre et qu'un point doit être fait sur la compatibilité avec d'autres systèmes sur le bâtiment mairie/école avant conclusion d'un contrat avec Orange.

- Mme FOURNEL indique qu'une réunion de la commission sociale sera fixée un samedi matin

- M GIROUD indique que la haie qui dépassait sur la voie communale chemin de Champamont a été taillée par M CHAMBOST

- M GIROUD dit qu'il a été à nouveau interpellé par plusieurs riverains du chemin de Champamont sur la vitesse excessive sur cet axe, les habitants espèrent des actions de la part de la municipalité. M CHERBLANC précise qu'il a rencontré M LIGOUT des services du département et qu'il prépare un dossier qui sera présenté lors du prochain conseil municipal sur les divers aménagements de voirie possibles.

Mme BISSUEL quitte la réunion

- Mme CHAMBOST rappelle que l'équipe bibliothèque attend l'installation d'accroches sur les murs dans la salle de la Halle de la maison Barbeys comme prévu. Mme FOURNEL répond que M GAREL travaillant actuellement en mi-temps thérapeutique, n'a pas eu le temps de s'en occuper. Les mesures vont être prises et l'installation réalisée par l'agent communal qui sera recruté.

- M LAURENT transmet un message du Sou des Ecoles : la boîte aux lettres de l'association placée vers la mairie est très difficile à ouvrir. L'agent communal examinera le problème et le barillet sera changé si besoin.

La séance est levée à 22H30